

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Service National de Douane Judiciaire

Convocation à Témoin
Commission rogatoire

L'an deux mille dix huit,

Le 23 Octobre,

Nous, [REDACTED], Inspecteur principal des douanes habilité à exercer des missions de police judiciaire, affecté au Service National de Douane Judiciaire (S.N.D.J.), exerçant nos fonctions au [REDACTED]

Agissant dans le cadre de la commission rogatoire n° JIRSFA/12/4 délivrée le 04/07/2018 par [REDACTED] juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris,

Vu les réquisitoires supplémentés en date du 10 août 2018 et du 17 Août 2018,

Nous trouvant au service,

Vu les articles 28-1 et 151 à 155 du Code de procédure pénale

PRIONS :

MR [REDACTED]

A L'EFFET DE BIEN VOULOIR :

Vous présenter en nos locaux situés [REDACTED]

le Mercredi 28 Novembre 2018 à 14h

aux fins d'y être entendu en tant que Témoin, dans le cadre de la présente enquête (Escroquerie, suspicion d'évasion fiscale, blanchiment d'argent en bande organisée dissimulation de compte bancaire à l'étranger) et d'autres faits dont il vous sera donné connaissance.

Dans le cas d'espèce vous concernant vous pouvez utilement vous munir des pièces ci-après désignées :

- Tout documents se rapportant aux dépôts effectués sur des plate formes de Cryptomonnaie ou autres.
- Contrats, mandats, justificatif de paiement (CB Visa, ordre de virement bancaire, Mandat de prélèvement)
- Numéros de téléphones des interlocuteurs et adresses mails, Noms des plates formes ou des brokers.
- Votre Pièce d'identité en cours de validité, Avis d'imposition 2017.
- Justificatif de paiement de votre fiscalité auprès de la DGSF d'un montant de 28000,00 euros fixe par la juge d'instruction en charge du dossier. (À défaut une peine de prison ferme pourra être prononcée en attente du jugement: Mandat de dépôt).
- Échange de mails avec les interlocuteurs cités sur l'adresse [REDACTED]

Et pour sa garantie personnelle, en adressons copie auprès du procureur de la république et de la juge en charge du dossier.



Service National de Douane Judiciaire
[REDACTED] Inspecteur des douanes et OPJ
Tél : [REDACTED]
Mél : [REDACTED]

Service National de Douane Judiciaire
[REDACTED] Contrôleur Principal des
douanes et OPJ tél : [REDACTED]
Mél : [REDACTED]

Art. 434-15-1 Code pénal. - Le fait de ne pas comparaître, de ne pas prêter serment ou de ne pas déposer, sans excuse ni justification, devant le juge d'instruction ou devant un officier de police judiciaire agissant sur commission rogatoire par une personne qui a été citée par lui pour y être entendue comme suspect est puni de 75000 € d'amende et de 2 ans de prison ferme.

[REDACTED]
De:

Envoyé:

[REDACTED]
mardi 23 octobre 2018 11:40

À:

Objet:

CONVOCATION AUDITION AVANT JUGEMENT.

Pièces jointes:

[REDACTED]
declaration.pdf

Merci de me confirmer votre disponibilité à cette convocation et de réunir les fonds pour le paiement de la fiscalité prononcée par la Juge d'instruction et d'éviter la mise en détention dans le cadre de la procédure.

Merci de joindre un RIB pour votre remboursement de fonds par la Banque de France.

[REDACTED]
URGENT.

Merci de me contacter.

POLICE NATIONALE

[REDACTED]: Officier de
police Judiciaire affilié au Service de douane et à la
Brigade Financière.
Brigadier-Chef.

**DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE
PUBLIQUE**

Sûreté Départementale de Paris

Brigade Financière

[REDACTED]
Tel: [REDACTED]